



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 FÉVRIER 2021 – 18 H 00

COMPTE-RENDU

Présent(e)s :

M. Pierrick SPIZAK – Mme Myriam NARCISI – M. Emmanuel MITTAUT – M. Tsamime BABA-AHMED – Mme Claire ARESI – Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR – M. Daniel PETRAUSKAS – Mme Sylvie ADAM – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Corinne ARESI-BALDELLI – Mme Audrey SPILERS – Mme Jocelyne BIANCHI – Mme Marie-Ange COUGUILLE – M. Yannick HUET – M. Jean-Pierre IOVALONE – Mme Gitte Svane LARSEN – M. Umberto MISTO – M. Bernard NEY – M. Sébastien ORTOLEVA – M. Sébastien REHIBI – Mme Judicaëlle BODET – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN – M. Daniel ONYSZCZUK – M. Valère SALVESTRINI

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY
Mme Maude QUINET par Monsieur Pierrick SPIZAK
M. Guillaume PETITCLAIR par M. Daniel PETRAUSKAS

Excusé :

M. Frédéric DE BERNARDINIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange COUGUILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau Maire du Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Villerupt, Ilkay OZER, élève en CM1 à l'école primaire Jules Ferry. Le Maire et les Elus le félicitent pour son élection.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES, SPORTS ET LOISIRS

1. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE POUR

1) Créations de postes à la suite des recrutements :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 27.75/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 23.78/35^{ème}

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2. SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE SUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE LIÉE A LA COVID-19 (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE POUR

La suspension de la journée de carence durant toute la période de crise sanitaire liée à la COVID-19 (avec effet rétroactif pour la période non couverte par cette mesure du 11 juillet 2020 au 9 janvier 2021) pour tout agent public qui a effectué un test positif de détection du SARS-CoV-2 par RT-PCR ou par détection antigénique et qui est placé en congé de maladie, sous réserve d'avoir transmis à son employeur l'arrêt de travail dérogatoire établi par l'assurance maladie en application de la procédure définie à l'article 3 du décret du 8 janvier 2021.

DIT que cette dépense est inscrite au Budget Primitif de 2021.

ORGANIGRAMME COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'organigramme comptable en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE LOCAL – ENVIRONNEMENT

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS « EN VILLE » (7.5.2 SUBVENTIONS / SUBVENTIONS INFÉRIEURES À 23 000 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association des commerçants « En Ville »,

DIT que les crédits sont prévus au Budget, article 6745/94.

4. MODALITÉS D'ACCUEIL POUR L'INSTALLATION DE FOOD TRUCK (8.5 POLITIQUE DE LA VILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement intérieur de l'installation des food truck joint au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

FIXE, pour l'année 2021, à 25 € le tarif journalier d'occupation du domaine public pour l'accueil d'un food truck.

COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT

5. SUBVENTIONS « CAISSE DE VOYAGES » - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'augmentation de 0,57 % des subventions « Caisses de voyages » pour l'année scolaire 2020/2021 (*pourcentage correspondant au dernier indice des prix des dépenses communales hors charges financières connu « Novembre 2020 »*).

FIXE les subventions « Caisse de Voyages » pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit pour un montant total de 4 059,64€.

- Ecole POINCARÉ	:	4,22€ x 138 élèves	:	582,36€
- Ecole FERRY	:	4,22€ x 159 élèves	:	670,98€
- Ecole LANGEVIN	:	4,22€ x 225 élèves	:	949,50€
- Ecole JOLIOT-CURIE	:	4,22€ x 342 élèves	:	1 443,24€
- Ecole BARA	:	4,22€ x 98 élèves	:	413,56€

6. PRISE EN CHARGE « FRAIS POSTAUX » - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE pour l'année scolaire 2020/2021, le montant des frais d'affranchissement accordés aux écoles comme suit (sur la base de 2 timbres verts à tarif réduit par élève pour un montant total de 2 075,76€).

- Ecole POINCARE	:	2,16€ x 138 élèves =	298,08€
- Ecole FERRY	:	2,16€ x 159 élèves =	343,44€
- Ecole LANGEVIN	:	2,16€ x 225 élèves =	486€
- Ecole JOLIOT-CURIE	:	2,16€ x 342 élèves =	738,72€
- Ecole BARA	:	2,16€ x 97 élèves =	209,52€

7. FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'augmenter pour l'année scolaire 2021/2022, l'enveloppe attribuée aux écoles pour l'achat de fournitures et manuels scolaires de + 0,57% (*pourcentage correspondant au dernier indice des prix des dépenses communales hors charges financières connu « Novembre 2020 »*).

FIXE les montants des enveloppes par école comme suit pour l'année scolaire 2021/2022, sur la base des effectifs prévisionnels 2021/2022 soit 905 élèves pour un montant total de 24 191,85€ :

- **Ecole BARA : 1 951,77€**
 - Maternelle : 21.93€ x 89 élèves
- **Ecole FERRY : 4 702,86€**
 - Primaire : 29,03€ x 162 élèves = 4 702,86€
- **Ecole POINCARÉ : 2 951,27€**
 - Maternelle : 21.93€ X 30 élèves = 657,90€
 - Primaire : 29,03€ x 79 élèves = 2 293,37€
- **Ecole LANGEVIN : 5 635,43€**
 - Maternelle : 21.93€ x 69 élèves = 1 513,17€
 - Primaire : 29,03€ x 142 élèves = 4 122,26€
- **Ecole JOLIOT-CURIE : 8 950,52€**
 - Maternelle : 21.93€ x 105 élèves = 2 302,65€
 - Primaire : 29,03€ x 229 élèves = 6 647,87€

8. BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS DOMICILIÉS À VILLERUPT INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DE VILLERUPT OU DES COMMUNES EXTÉRIEURES / ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'augmenter de 0,57 % le montant des bons d'achat accordés, pour l'année scolaire 2021/2022, aux enfants domiciliés à Villerupt inscrits dans les établissements secondaires de Villerupt ou des communes extérieures (*pourcentage correspondant au dernier indice des prix des dépenses communales hors charges financières connu « Novembre 2020 »*).

FIXE le montant des bons d'achat pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- Bon d'achat d'une valeur de 39,57€ éligible jusqu'à 921,00€ (Quotient familial maximum) pour les collégiens.
- Bon d'achat d'une valeur de 45€ éligible jusqu'à 921,00€ (Quotient familial maximum) pour les lycéens.

9. CONVENTION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES EXTRA-INTERCOMMUNAUX - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU PAYS HAUT - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention relative aux participations financières des accueils périscolaires extra-intercommunaux - Communauté de Communes Cœur du Pays Haut-Ville de Villerupt/ Année Scolaire 2020/2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

COMMISSION FINANCES

10. CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT (6.1 LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE / POLICE MUNICIPALE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Contre (Diversité et Modernité pour Villerupt – Le Renouveau C'est Maintenant !) – 5 voix Pour (Le Renouveau C'est Maintenant !)

REJETTE la proposition du groupe Le Renouveau C'est Maintenant !) de présenter le rapport périodique au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt – Le Renouveau C'est Maintenant !) – 5 Abstentions (Le Renouveau C'est Maintenant !)

APPROUVE les termes de la Convention de Coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat, jointe en annexe,

LAISSE le soin à Monsieur le Maire de signer la Convention de Coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat, annexée à la présente délibération, et de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

RECOURS A L'EMPRUNT 2020 (7.3.1 FINANCES LOCALES / EMPRUNTS)

Les membres du Conseil Municipal sont informés du montant du recours à l'emprunt 2020, conformément aux délibérations du 29 juin 2020.

11. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 (7.1 FINANCES LOCALES / DÉCISIONS BUDGETAIRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- PREND ACTE de la tenue du Débat qui s'est tenu à l'appui du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021,

- DIT QUE

- le présent document sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette,
- le présent rapport sera également mis à disposition du public et publié sur le site internet de la commune de Villerupt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 h 45

Marie-Ange COUGUILLE,
Secrétaire de séance.



Pierrick SPIZAK,
Maire.